



Convocation

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège échevinal de la commune de REISDORF convoque les membres du conseil communal pour se réunir en séance publique

jeudi, le 22 décembre 2022 à 14.00 heures

dans la salle des séances de la mairie de la commune de REISDORF pour délibérer en séance publique sur les points suivants à l'ordre du jour:

En séance publique :

1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal
2. Avis concernant le projet de « Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT2023) »
3. Approbation du budget rectifié 2022 et du budget 2023

Établi par le collège échevinal en sa séance du 15 décembre 2022 en présence du secrétaire communal.

Reisdorf, le 15 décembre 2022


Le secrétaire communal
Alain KREMER


Le bourgmestre
Jean-Pierre SCHILTZ